

Parc éolien en baie de Saint-Brieuc : le projet a-t-il du plomb dans les pales ?

Le Point, Publié le 21/08/2021 à 09h00

https://www.lepoint.fr/societe/parc-eolien-en-baie-de-saint-brieuc-le-projet-a-t-il-du-plomb-dans-les-pales-21-08-2021-2439633_23.php

De notre envoyé spécial à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Sébastien Schneegans

À Erquy, dans la baie de Saint-Brieuc, les pêcheurs et les associations de défense de l'environnement mènent de concert la fronde contre un projet d'installation de parc éolien en mer.

« Détruire la vie marine au prétexte de lutter contre le changement climatique, c'est une aberration ! » tonne, sur la jetée du port de pêche d'Erquy, Lamy Essemli, présidente de l'ONG Sea Sheperd France. Depuis quelques semaines, l'association de défense de l'environnement, d'ordinaire prompt à croiser le fer avec les pêcheurs, s'est rallié à leur cause. Tous deux estiment que le projet d'installation d'un parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc représente une menace pour la biodiversité marine. Las de s'époumoner depuis plusieurs années sans être entendus par l'Etat, les pêcheurs costarmoricains semblent avoir transmis le flambeau de la contestation à Sea Sheperd.

Tous les jours, Frédéric et l'équipe de Sea Sheperd se rendent sur le lieu du chantier, à 16,3 kilomètres de la commune de 4 000 âmes des Côtes d'Armor. Dans les eaux brumeuses de la Manche, il distingue une silhouette qui lui est familière. « Voilà l'Aeolus », s'écrie-t-il. Ce navire néerlandais de 139 mètres de long et 110 mètres de haut, affublé par ses contempteurs du sobriquet de « mastodonte fossoyeur de la baie », est en charge des forages depuis le début du chantier, le 3 mai dernier. À ses côtés, trois « chiens de garde » - des navires affrétés *ad hoc* - veillent au grain : aucun navire ne doit s'approcher à moins de 500 mètres de l'Aeolus. De lourdes amendes ont été infligées aux quelques pêcheurs qui se sont récemment aventurés dans cette zone...

« C'est le quatrième déplacement de l'Aeolus. Le sol est trop dur, leurs foreuses hydrauliques se cassent à chaque fois. On ne comprend pas pourquoi ils persistent... », souligne Frédéric. Les sols de la concession de 103 kilomètres carrés accordé à la société Ailes Marines, en charge du projet, sont extrêmement durs. Le grès d'Erquy, une roche dont la formation remonterait à 460 millions d'années, est une pierre de légende qui serait encore plus dure que le marbre. Contactée, Ailes Marines reconnaît la présence de filons de dolérite – l'une des roches les plus dures au monde – mais assure que « tous les moyens industriels seront mis en œuvre pour que le parc éolien soit pleinement opérationnel fin 2023. »

Le comité des pêches des Côtes d'Armor n'y croit pas une seconde.

« Ils ne savent pas ce qu'ils font. Ils sont en train de transformer la baie en gryère ! s'insurge Alain Coudray, le président du comité. Depuis trois mois, ils creusent des trous de 10 à 18 mètres de profondeur, et on ne voit pas un seul pieu installé ! Et on attend 62 éoliennes... C'est quand même fou ! » D'autant que, lorsque les foreuses hydrauliques se cassent, cela crée des pollutions. En juin, une pollution 100 litres d'huile avait provoqué une irisation s'étalant sur une quarantaine de kilomètres.

À ces pollutions s'ajoutent la somme d'incertitudes sur les conséquences pour l'avifaune et la biodiversité marine que soulève un tel projet. Le 4 juillet 2016, Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, accorde à Ailes Marines des dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés pour 5 espèces de mammifères marins et 54 espèces d'oiseaux. « En mesure de compensation, Ailes Marines participe à deux programmes d'éradication d'espèces invasives sur des îles. C'est ridicule », s'insurge Lamy Essemblali.

Rapport du CNPN

Alerté, le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), rattaché au ministère de la Transition écologique, s'est autosaisi le 6 juillet et a rendu un rapport de 70 pages sur « le développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages. » Leur constat, repris par Sea Sheperd, est sans appel : la littérature scientifique reste lacunaire sur les conséquences imprévisibles que représentent pour l'écosystème marin le bruit du forage, l'emplacement des champs d'éoliennes sur les routes migratoires de certains oiseaux et les champs magnétiques que causent les éoliennes.

« Il est unanimement reconnu que les parcs éoliens offshore constituent une menace potentielle pour les oiseaux marins, qui ont évolué pendant des millions d'années dans des espaces dépourvus d'obstacles hors des côtes [...] L'objectif de la Commission européenne, qui pourrait se traduire par l'équivalent de 34 000 éoliennes offshore en 2050 dont 7100 pour la France, semble clairement incompatible avec la survie de nombreuses espèces d'oiseaux marins » écrivent notamment les auteurs du rapport. Les études d'impact menées par des bureaux d'étude choisis, selon Sea Sheperd, par Ailes Marines, paraissent insuffisantes. La CNPN réclame un moratoire et préconise de privilégier l'offshore flottant.

Katherine Poujol, défenseuse inconditionnelle de l'environnement et présidente de l'association Gardez les Caps, fut la première à s'opposer à ce projet. « Quand l'appel d'offre a été lancé en 2011, on n'y a pas cru. La baie de Saint-Brieuc est au carrefour de quatre zones Natura 2000, la première étant à 450 mètres du projet. C'est une baie exceptionnellement riche, certains coraux sont vieux de 10 000 ans, ce sont les plus anciens coraux d'eau froide d'Europe. », raconte-t-elle. Quelle ne fut pas sa surprise de découvrir, le 6 avril 2012, qu'Ailes Marines avait été désigné lauréat de l'appel d'offres alors même que la société était seconde au classement.

« Comment peut-on donner l'autorisation d'exploiter une centrale électrique en baie de Saint-Brieuc alors qu'il n'y a pas eu de débat public ? Il aura lieu en 2013. Alors qu'il n'y a pas eu d'enquête publique ? Elle aura lieu en 2016. Alors que les études d'impact n'ont pas encore été réalisées ? Elles ne sont pas complètement terminées. », s'interroge Katherine Poujol. Reconnaissant ces irrégularités, le rapporteur public du Conseil d'Etat, Stéphane Hoynck, donne raison, le 3 juillet 2019, à Gardez les Caps. Mais, le 24 juillet, l'association est déboutée.

« Cette affaire, c'est le sommet de la contradiction »

Enfin, le choix de la société-mère, Iberdrola – une compagnie d'électricité espagnole - interpelle. Il y a une semaine, la société a fait scandale pour avoir vidé, en pleine sécheresse, les barrages des provinces de Zamora et Cáceres pendant plusieurs semaines afin de profiter des prix de l'électricité exceptionnellement élevés. En mai 2017, la justice espagnole avait

ouvert une enquête sur les tarifs d'Iberdrola, accusée d'avoir haussé artificiellement les prix de l'électricité du 30 novembre au 23 décembre 2013. « On a une affaire à une mafia organisée qui est coutumière du fait et qui fait régulièrement la chronique de la presse de tous les pays où ils investissent. », explique Marc le Fur, député Les Républicains (LR) des Côtes d'Armor.

La baie de Saint-Brieuc ne devrait pas échapper à la règle. Le tarif de rachat de l'électricité a été fixé en juin 2018 à 155€ par mégawattheure (MWh). « Ces tarifs sont trois fois plus élevés que ceux pratiqués ailleurs en Europe. », note Katherine Poujol. Iberdrola devrait percevoir 4,7 milliards d'euros en 20 ans. « Cette société, qui n'a aucun intérêt en France, peut se permettre de payer chaque jour 150 000 euros l' Aeolus mais le pire, c'est qu'au nom de la lutte contre le changement climatique, on tue la nature. Cette affaire, c'est le sommet de la contradiction », raille Marc le Fur.

Le projet de Saint-Brieuc s'est progressivement mué en socle auquel tentent de se raccrocher les candidats déclarés à l'élection présidentielle. Michel Barnier, qui a rencontré en juin le maire d'Erquy, Henri Labbé, réclame l'abandon du projet. Xavier Bertrand, en visite à Saint-Quay-Portrieux, s'est dit « farouchement opposé à ce parc », estimant qu'il s'agit d'un « non-sens économique et un non-sens pour le secteur de la pêche. » Suivant ses pas, Valérie Pécresse, en déplacement ce jeudi, s'est exprimée pour la première fois sur le sujet. « La procédure qui a été suivie n'est ni faite ni à faire. J'ai le sentiment qu'on est vraiment dans une impasse », a déclaré la présidente de la région Île-de-France. Et de s'interroger : « Faut-il s'arc-bouter sur un projet mal parti ou le réévaluer ? » « J'ai déjà acheté le champagne. Je suis certain qu'il n'y aura pas d'éoliennes dans la baie de Saint-Brieuc. », confie Henri Labbé. Le maire du « village d'Astérix » sait en tout cas pouvoir compter sur l'inépuisable détermination de ses irréductibles Gaulois...

Sébastien Schneegans